

Contre SES 2+ et RP2 !

Une journée européenne de mobilisation le 30 janvier 2014

1 - Une grève contre le SES2+ ou le RP2 ?

Les deux ! Deux dossiers défendus par la Commission Européenne. Le SES2+ concerne l'organisation de nos services; il impose une libéralisation de ceux-ci et la séparation structurelle DSAC/DSNA. Le RP2 traite lui des objectifs de performances et imposerait des réductions de coûts totalement irréalistes qui mettront en péril le budget de la DGAC !

2- Pourquoi le 30 janvier ?

C'est le jour où sera voté le texte SES2+ au Parlement Européen ainsi que les amendements proposés par les eurodéputés. Certains d'entre eux sont pires que le texte initial !

3- Qui participe à l'action du 30 janvier ?

Cette action est organisée et coordonnée par ETF (Fédération Européenne des travailleurs du Transport) dont fait partie FO. Dans chaque pays, elle aura lieu selon les possibilités légales de chacun. En France FO, la CGT et la CFDT appellent à la grève.

4- Un syndicat a déposé un préavis sur plusieurs jours et l'a levé, pourquoi ?

L'initiative de cette journée d'action est bien celle d'ETF qui a proposé à ATCEUC (autre association de syndicats Européens dont fait partie le SNCTA) de s'associer au mouvement. L'ATCEUC n'a donné aucune suite et le SNCTA s'est isolé dans un mouvement de 5 jours de grève. FO préfère un mouvement unitaire européen plutôt qu'une initiative franco-française. Ce sont bien les projets de la Commission Européenne (pour tous les pays de l'UE) qui sont visés. Nous ne voyons rien de nouveau dans le courrier du Ministre qui permette de lever le préavis, d'ailleurs le SNCTA souligne l'importance de la réussite du mouvement du 30 janvier dans son dernier tract...

5- Certains syndicats n'appellent pas à la grève, pourquoi ?

Il est en effet désolant de voir que l'UNSA-ICNA-IESSA-UTCAC-Administratifs ne se mobiliseront pas alors qu'ils sont également membres d'ETF et qu'ils dénoncent les objectifs de la CE ! Le projet de la Commission, qui est à l'échelon européen, devrait au contraire tous nous unir ; les enjeux sont considérables (financement des ANSP et exclusion de la DSAC) ! Mais des considérations nationales (protocole, politique syndicale ou électorale) l'ont emporté sur l'intérêt général...

6- Même si le projet passe, la France nous protégera !

C'est faux ! En effet, le projet est une réglementation et non pas une directive. Aussi il n'y aura aucune possibilité de la modifier lors d'une quelconque transposition. Le texte s'appliquera tel quel!

7- Quelles conséquences pour mon poste ?

Le projet SES2+ affecterait potentiellement tous les services, tous les personnels. Par exemple, il y est proposé de libéraliser tous les services dits annexes ! (CNS, information aéronautique, formation, etc...). Dans ce cas, des entreprises reprendront ces services; les personnels qui y travaillent aujourd'hui devront alors rejoindre une autre administration faute de places dans ce qui restera de la DGAC. Fin de la DSAC, plus de financement ! Baisse des coûts donc fermetures d'organismes TWR et APP !

8- Je ne suis pas contrôleur, faire grève n'a pas d'impact !

C'est faux ! Les conséquences seront directes ou indirectes mais quel que soit le poste occupé il y aura un impact sur le fonctionnement de la DGAC et TOUS ses agents. Si tout le monde se mobilise le résultat devient significatif ! Ne pas vouloir faire grève, c'est ne pas se sentir impliqué. Pourtant le SES2+ et le RP2 nous concernent tous !!

9- Notre gouvernement nous soutient.

C'est vrai ! Grâce à la grève européenne du 12 juin, notre gouvernement a pris conscience du danger que représente le projet SES2+. Il a alors pris l'initiative de fédérer d'autres Etats pour contrer la Commission. Aujourd'hui 14 pays sont sur cette même ligne !

10-Et vis-à-vis des usagers ?

Le libéralisme de la CE ne peut que desservir les intérêts des usagers à terme en matière de sécurité et de contrôle des coûts. Rappelons que la France a toujours été dans une logique de recouvrement de ses coûts de Navigation Aérienne, il ne s'agit pas de générer des bénéfices, contrairement aux objectifs de toute société privée ! Rappelons que les privatisations (EDF, France-Télécom,) devaient faire baisser les prix pour les usagers. Regardez l'évolution de vos factures !

Exemple d'article du texte de la Commission :

2. *The national supervisory authorities shall be legally distinct and independent in particular in organisational, hierarchical and decision-making terms, from any air navigation service providers or any private or public entity having an interest in the activities of such providers.*

Exemple d'amendement :

1. *Member States shall ensure the provision of air traffic services, with the exception of approach and aerodrome control services, on an exclusive basis within specific airspace blocks in respect of the airspace under their responsibility. For this purpose, Member States shall designate one or more air traffic service providers holding a valid certificate or declaration in the Union.*

Pour faire face aux projets ultra-libéraux de la Commission
Tous en grève le 30 janvier 2014 !